www.educationsansfrontieres.org

Bulletin de Liaison intermittent et sporadique

9 septembre 2016

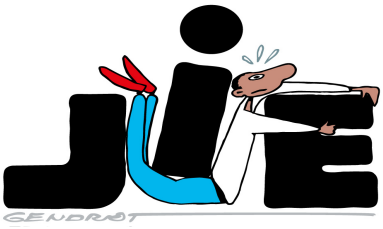

Une première réunion de collectifs Mineurs et jeunes majeurs isolés étrangers (Nantes, Lille, Lannion, Poitiers, Paris, Hauts de Seine, Rouen), d'associations (GISTI, Infomie), d'ONG (Médecins du monde) s'est tenue les 3 et 4 septembre à Nantes. Le nombre des jeunes étrangers non accompagnés s'accroît en même temps que la prise en charge que devraient leur fournir les conseils départementaux (CD) diminue, générant des situations inacceptables pour quiconque et davantage encore concernant des enfants.

Le rapport UNICEF 2015 « *Ni sain, ni sauf : enquête sur les mineurs non accompagnés(MNA) dans le Nord de la France* », indique que plus de neuf enfants migrants ou réfugiés sur dix arrivant en Europe ne sont pas accompagnés. Des adolescents, de plus en plus nombreux à migrer seuls « confiés » aux mains des passeurs. Victimes, pour assurer leur passage, d'abus d'exploitation et de maltraitance. Plus de 500 enfants de 11 à 17 ans présents, sans aucun parent référent, dans les six camps du Nord-Pas-de- Calais. Livrés à eux-mêmes.

Mineurs, ils ont des droits, en premier celui de la protection de l'Etat, qui a depuis longtemps renvoyé cette responsabilité aux départements, qui pour beaucoup considèrent la charge excessive et multiplient les manœuvres pour s'en débarrasser. Jeunes majeurs, il est inacceptable qu'ils soient exclus, rejetés à la rue, privés d'éducation, sans accès au moindre dispositif de droit commun, parce que sans papiers.

La réunion de Nantes avait pour objectif d'initier une coordination entre les nombreux collectifs qui tentent de leur venir en aide. Une coordination des collectifs, des échanges d'informations, éventuellement des actions concertées sont nécessaires --et vite !-- pour astreindre les pouvoirs publics à faire ce qui devrait être un minimum : une prise en charge correcte de ces tout jeunes gens. **Un toit, une école, des papiers !**

De nombreux collectifs RESF sont et seront partie prenante de ce combat.

MOHAMED né en janvier 1997. Après une enfance heureuse en Guinée, il se retrouve à 15 ans dans la misère, avec ma mère à mendier le vendredi devant la mosquée. Souvent je rencontrais mes amis de classe, ce qui me faisait très honte. Voici les raisons qui m'ont fait quitter mon pays.
Il arrive à Nancy le 8 juin 2014 après un long périple qui l'a mené de Guinée au Mali, en Algérie, au Maroc, en Espagne puis à Paris et enfin à Nancy. Il est confié le 13 juin 2014 à l'ASE de Meurthe et Moselle. Bien que son acte de naissance n'ait pas été contesté, une évaluation sans aucune donnée objective, fondée sur son apparence physique et ses attitudes, conclut à sa majorité. Les tests osseux le déclarent majeur. Le 24 juillet, fin de sa prise en charge ASE. Il passe 3 nuits à la rue. En urgence référé, grâce aux documents scolaires où figurent sa photo et sa date de naissance, Mohamed est reconnu mineur par le juge et repris en charge par l'ASE jusqu'à sa majorité.
A la rentrée scolaire 2014, Mohamed est scolarisé et entre en CAP « Installations sanitaires ».
Quelques jours avant ses 18 ans, 27 janvier 2015, l'ASE l'informe qu'il ne pourra bénéficier d'un contrat Jeune Majeur et qu'il doit partir. Grâce à la solidarité associative, il est alors hébergé dans un foyer. Exclu, pourquoi ? « Le Parquet vous poursuit en qualité de majeur étranger pour fausse déclaration. Une audience correctionnelle est prévue dans ce cadre ».
Le Défenseur des droits s'informe des charges qui pèsent sur Mohamed, le Parquet répond « A la date d'aujourd'hui, TOUNKARA n'est l'objet d'aucune décision judiciaire ». Il sera relaxé après l'audience.
Le Défenseur des droits demande alors au Conseil Général (CG) de réexaminer la demande de contrat Jeune Majeur. Le CG soumet l'accord de signature à la préfecture qui répond "TOUNKARA ne sera pas régularisé et va être l'objet d'une OQTF, ceci parce que les papiers qu'il a présentés à son arrivée ont été dénoncés comme étant des faux par la Police aux Frontières, autant les papiers d'identité que sa carte scolaire ». Et ajoute que l'OQTF ne sera toutefois pas exécutée parce que la Guinée d'où il vient "est dans la zone Ebola"....
RESF le fait inscrire comme interne au lycée et prend en charge les frais d'internat. Il obtient une bourse, et grâce à l'appui du Défenseur des droits et l'insistance de RESF, il finit par obtenir un contrat Jeune majeur. Mohamed est inscrit dans un club de foot, et dispute des compétitions. Depuis il a passé brillamment son CAP en Installations sanitaires, il prépare cette année un Bac pro.
Son maître de stage l'a emmené avec lui sur un chantier cet été. Mohamed est heureux de vivre, il est toujours en contact avec sa famille en Guinée, il a pu envoyer un peu d'argent à sa petite sœur pour qu'elle puisse aller à l'école.

MALTRAITANCES, EXCLUSION, DISCRIMINATIONS

Les collectifs de soutien aux Jeunes Isolés Etrangers témoignent.

Tout mineur se présentant dans un département doit être accueilli par les services du département pendant 5 jours afin que soit procédé à l'évaluation de sa minorité et de son isolement (circulaire 13 nov. 2013)

"Prouver" sa minorité. Ça prend du temps, pendant lequel leurs droits sont bafoués : pas d'accès aux dispositifs d'urgence, pas de logement, de nourriture, de vêtements ou de titres de transport. Pas de scolarisation !

TRAQUES QUAND IL FAUT LES PROTEGER

Charente (16)
Le CD fait orienter les mineurs à la Police(Brigade des Mineurs du Commissariat de Police d'Angoulême) qui les renvoie à l'ASE si elle les estime mineurs, après un « entretien et consultation des papiers », une prise d'empreintes et de photos. Maltraitance, injures, intimidations pour beaucoup.
Depuis janvier 2016, les mineurs placés au Centre Départemental de l'Enfance pour les 5 jours d'accueil se voient systématiquement confisquer dès le premier jour leur pièce d'identité (actes de naissance originaux) par le responsable de « la cellule des MIE du Conseil Départemental » afin d'envoyer ces pièces d'identité étrangères à la Police aux frontières de Bordeaux pour authentification et vérification. En l'absence de réponse de la PAF, à l'issue des 5 jours, les enfants sont remis à la rue.
Loiret (45) Le CD prend tous les mois un arrêté visant à refouler les MIE au prétexte qu'il n'y a pas de place pour eux dans les foyers. Les jeunes rejetés des services départementaux fuient vers un autre département ou se présentent à la police. Là, ils subissent garde à vue, prise d'empreintes, tests osseux et ressortent la plupart du temps sans prise en charge, avec OQTF, convocation au TGI pour faux et usage de faux, etc...

CRIMINALISES

De plus en plus les jeunes isolés pris en charge par l'ASE sont victimes de poursuites pénales, accusés de faux et usages de faux, condamnés pour certains à des amendes (jusqu'à 260 000 €) et des peines allant jusqu'à six mois de prison ferme
Lyon : des dizaines de jeunes depuis 2012 poursuivis à l'initiative du CG du Rhône qui se constitue partie civile pour réclamer des indemnités. Nombre d'entre eux ont été emprisonnés, certains enfermés en rétention dès la sortie de prison.
Lille : des Jeunes Majeurs piégés à la Préfecture. Des jeunes pris en charge par l'ASE, et accompagnés par un travailleur social, sont arrêtés par la PAF dans la préfecture, dans le bureau de où ils ont été convoqués dans le cadre de la procédure de demande de régularisation. Puis placés en garde à vue ou en Centre de rétention. Tous relâchés, une liberté assortie d'une convocation au Tribunal administratif et/ou d'une OQTF.

A CAEN, A MARSEILLE, A LYON ET AILLEURS, LA JUSTICE POURSUIT, CONDAMNE ET EMPRISONNE LES JEUNES ISOLES ETRANGERS.

Identité niée. Mineurs, leur âge est mis en doute, majeurs, aucun droit. Certains ont des papiers d'identité, le plus souvent un acte de naissance sans photo, d'autres, le passeport qui leur a permis de fuir souvent avec une identité d'emprunt de majeur, pour qu'ils puissent quitter seuls le pays. D'autres ont tout perdu au cours du voyage, ne possèdent que leur témoignage. La suspicion est systématique : de plus en plus fréquemment, l'administration accuse les mineurs de faux et usage de faux et engage des actions pénales.

VISABIO. Montrer ses papiers ne suffit pas. Le fichier Visabio est une base de données biométriques enregistrant les empreintes de tout demandeur de passeport et de visa, en réalité, un outil de contrôle supplémentaire pour freiner l'entrée des étrangers. Des jugements sont rendus après consultation de ce fichier. Résultat : condamnation et/ou rétention.

Rennes. La préfecture en charge des demandes d'asile, au lieu de se contenter de vérifier ce qu'a fait le demandeur d'asile une fois entré en Europe, enquête sur la manière dont la personne a fui son pays, et notamment si elle n'a pas acheté un vrai faux passeport. Dans tous les cas, le demandeur d'asile a tout faux.

TESTS D'AGE OSSEUX (TAO). Critiqués par la majorité des autorités médicales et éthiques depuis 2005, reconnus inadaptés pour énoncer un âge civil, leurs résultats comportant une marge d'erreur de 18 à 2mois, les TAO sont encore largement utilisés pour dénier la minorité de très nombreux jeunes isolés. Le gouvernement a légitimé leur usage en mars 2016, l'inscrivant dans la loi Protection de l'enfance, en dépit d'une campagne active pour obtenir leur interdiction.

DECODAGE

ASE Aide sociale à l'enfance
CIO Centre d'information et d'orientation
CG / CD Conseil Général / Départemental
CJM Contrat Jeune Majeur
OQTF Obligation de quitter le territoire français
MECS Maison d'enfants à caractère social
MSF Médecins
MDM Médecins du Monde
TGI Tribunal de grande instance

LA RUE, L'HOTEL, LES SQUATS, LES JARDINS, LES CAMPS

*« **Je implore toi s'il vous plaît dormir couloir.»*** Mirjet est fatigué.

Récit de Rozenn, éducatrice, http://www.liberation.fr/apps/2016/...

L'hiver ils dorment dans les gares, les halls d'ascenseur. L'été, ils trouvent refuge dans les jardins publics. Errance isolement, galères. Un peu partout, des collectifs agissent pour mettre les pouvoirs publics face à leurs responsabilités.

Nantes : Plus de 80 mineurs à la rue pendant plusieurs mois, le temps de "prouver" leur minorité. Deux squats les accueillent.

A l'été 2015, le Conseil départemental (CD) de la Loire-Atlantique a tout simplement décidé d'arrêter de les accueillir, avant d'être condamné dix-neuf fois par la justice, avec astreinte financière pour qu'il recommence à héberger les enfants. Installés dans la même rue à Nantes, la Cimade, Gasprom et Médecins du monde forment un réseau d'aide, complété par RESF et le collectif UCIJ. « Chacun intervient avec ses compétences ». Avocats et associations dénoncent aujourd'hui une différence de prise en charge entre le public français et étranger. « *Vous imaginez mettre en hôtel des jeunes Français, avec un éducateur qui passe de temps à autres* », s'insurge MSF. Pour l'ASE 44, « cette formule de l'hôtel est celle qui correspond le mieux à ces jeunes » !

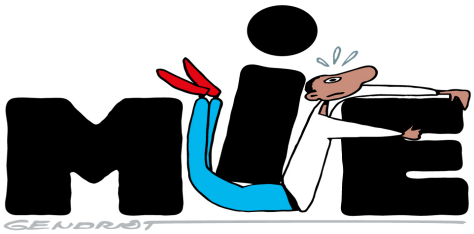

Marseille Collectif MIE 13 (RESF, LDH, MDM, CIMADE, OICEM, structures en charge de la protection de l'enfance, avocat-es militant-es). Les jeunes qui arrivent à Marseille sont "répertoriés" par une association dédiée, le SAAMENA, et passage obligé par le Conseil Départemental, qui assure 3 repas par semaine, quelques heures de Français, et pas d'hébergement, même si un projet d'une dizaine de lits est en cours, on ne sait pas pour quand. Les jeunes restent en moyenne de deux semaines à quatre mois dans la rue avant d'être pris en charge, s'ils le sont. En attendant, une partie est hébergée (discrètement !) chez des particuliers, quand ils l'acceptent, certains sont tellement traumatisés par leur voyage qu'ils préfèrent dormir à la gare plutôt que de se rendre chez quelqu'un qu'ils n'ont jamais vu.

Loiret Des jeunes arrivent à "passer la première barrière" du commissariat de police, d'autres sont envoyés par décision de justice depuis d'autres **département (car contrairement à ce que disent les** arrêtés départementaux, il y aurait de la place pour les accueillir). Ceux là sont mis à l'abri en hôtels uniquement, avec un seul éducateur référent pour 100 à 120 jeunes**.** Un grand nombre font ensuite l'objet d'enquêtes de la part du procureur et peuvent recevoir un arrêt de leur prise en charge, suivi de garde à vue, prise d'empreintes, tests osseux, OQTF, convocation au TGI pour faux et usage de faux...). Le collectif JIE (Jeunes Isolés Etrangers) les "récupère" et les aide dans leurs démarches.

Les majeurs (JM) : le CD a supprimé les Accueils Jeunes Majeurs en juin 2014. En mars 2016, la loi sur la protection de l'enfance l'a obligé à garder les JM jusqu'à la fin de l'année scolaire entamée. Le collectif, avec les jeunes s'est battu à l'annonce de l'arrêt des Accueils Jeunes Majeurs et a obtenu que les hébergements soient maintenus. Ils sont financés par la préfecture.

Paris Les mobilisations des lycéens aux côtés des JIE, aux côtés de la FIDL (syndicat lycéen), de RESF, de plusieurs collectifs et de nombreuses personnes ont amené en deux temps fin 2014 la Mairie de Paris à héberger et à organiser la prise en charge éducative par des associations de 70 d'entre eux, mineurs et jeunes majeurs, ainsi qu'à afficher un programme de 15 mesures en faveur des MIE. En 2015-2016, une nouvelle mobilisation a été nécessaire, auprès de la Mairie de Paris et de la Région, pour la prise en charge de quelques dizaines de jeunes. Il n'en reste pas moins que le dispositif d'évaluation rejette plus de 80% des jeunes qui s'y présentent, le droit à la scolarisation et à l'hébergement reste à conquérir.

Charentes Le CD adresse au 115 les mineurs qu'il a mis à la rue, ils sont hébergés avec les adultes sans domicile dans les haltes de nuit de la Charente. Pour se nourrir, ils dépendent des associations caritatives (Secours Populaire, Croix Rouge) qui leur remettent des aliments à cuisiner une fois par semaine. Ils bénéficient en alternance d'un accueil de 10 nuits à Angoulême (de 17h30 à 8h du matin), puis d'un mois en rotation dans des haltes de nuit de la Charente à parfois plus de 50 kilomètres d'Angoulême. Le reste du temps, ils errent dans la ville, fatigués, dépressifs, en danger, en attendant une convocation du Juge des Enfants qu'ils ont saisi avec l'aide des collectifs et d'un avocat et qui aboutira entre deux à neuf mois plus tard et sera à près de 100 % acceptée par une nouvelle orientation des services de l'ASE (famille d'accueil, MECS, foyers de jeunes travailleurs). Que de temps perdu et de traumatismes pour ces enfants

L'ECOLE, LA FORMATION, UN DROIT DE TOUS LES JEUNES

OBLIGATION SCOLAIRE JUSQU'A 16 ANS ?

X, 15 ans 4 mois, mis à la porte de l'ASE au bout des 5 jours d'évaluation, orienté par le CIO vers l'Inspection Académique après un bilan de français et de calcul, se voit répondre qu'il n'ira à l'école que lorsque l'ASE le prendra en charge ! Dans combien de temps le Juge des enfants, saisi, statuera-t-il ?

Mamadou, 15ans ½, ivoirien, attend 4 mois pour obtenir une affectation en seconde, il vient de faire sa rentrée en 1ère S

Abdourramane, 15 ans ½ : 6 mois pour aller s'asseoir sur les bancs d'une UPE2A (classe pour élèves non francophone), sa place est réservée depuis des semaines, l'ASE tente toujours de vérifier si ses papiers guinéens sont authentiques.

Dancina, 15 ans 1/2, non francophone, non scolarisé antérieurement, végète dans un hôtel avec ses compatriotes non francophones. Il y attend d'avoir 18 ans pour être mis dehors, sans papiers et sans formation ;

DROIT A L'EDUCATION DE TOUS LES JEUNES ? BAFOUE !

Ils ont 16 ans et plus, l'ASE les « prend en charge ». Hébergés en hôtels, sans socialisation, sans réelle alphabétisation, ils sont des centaines à réclamer qu'on cesse de bafouer leur droit à l'éducation. Un droit formellement répété par le ministère de l'Education nationale, sans aucune efficacité :

Circulaire n°2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés

Les nouveaux arrivants âgés de plus de 16 ans, ne relevant donc pas de l'obligation scolaire, peuvent néanmoins être accueillis dans le cadre de la mission générale d'insertion de l'éducation nationale (MGIEN) qui travaille à la qualification et la préparation à l'insertion professionnelle et sociale des élèves de plus de 16 ans. Ainsi des cycles d'insertion pré-professionnels spécialisés en français langue étrangère et en alphabétisation (CIPPA FLE-ALPHA) peuvent être mis en place pour les jeunes peu ou pas scolarisés dans leur pays d'origine. Enfin, on veillera à ce que soit mis en place un projet professionnel individualisé qui permette à chaque jeune d'accéder, par la découverte des filières professionnelles existantes à une formation répondant à ses aspirations personnelles et à ses capacités du moment.

ENFIN UNE CONDAMNATION ! L'ASE 86 CONTRAINTE DE SCOLARISER

Poitiers. 3 arrêtés suite à des référés constatent l'absence de diligence du Conseil départemental pour scolariser trois jeunes âgés l'un de 16 ans, les deux autres de 17 ans, les souffrances psychiques qu'ils endurent en étant abandonnés seuls à l'hôtel, et la discrimination de traitement et lui imposent de scolariser en urgence les 3 jeunes. *Juillet 2016*

Et beaucoup d'autres dans la situation des jeunes de Poitiers

Saber, 17 ans ½, arrivé en France à 16 ans. 3 années d'école au Bangladesh, anglophone. Evalué en octobre 2015 par un CIO, et ensuite…. ***RIEN***. Pensionnaire d'un hôtel dans le 92, qui accueille une trentaine de mineurs « pris en charge »

Ou encore Ben Oumar, arrivé à 17 ans dans le 92. D'entrée de jeu l'ASE lui annonce qu'on ne le scolarisera pas, il est trop vieux. Il se bouge, contacte un collectif qui l'inscrit en CAP, il obtient les félicitations les trois trimestres suivants… Son lycée est derrière lui… Il décroche un contrat Jeune Majeur et un titre de séjour !

Pas d'ASE, pas d'école ! L'administration invente des règles

Charente : des mineurs à la rue, non pris en charge, sont interdits de scolarisation car « *ils n'ont pas de responsables légaux et devront intégrer les missions locales lorsque l'ASE les prendra en charge* » dixit un Inspecteur de l'Éducation Nationale

La Justice les accommode à sa sauce

20/04/2016, Le Juge des Enfants refuse l'assistance éducative et déclare que ce mineur qui n'a pas encore 16 ans, orphelin de parents (au pays) n'est pas en danger, parce qu'il est scolarisé et hébergé en rotation (pour qu'il puisse aller à l'école tous les jours) par des membres de l'association Baobab (aide administrative aux étrangers).

Collectif MIE 13 : scolariser, on y arrive

2 classes d'accueil (MODAC) ont été créées cette année pour les non-francophones, très vite remplies. Pour ceux qui le demandent, s'ils sont un peu francophones, on arrive à les scolariser via les contacts RESF dans les établissements scolaires. Certains établissements qui possèdent un internat hébergent gratuitement ou moyennant une prise en charge du lycée d'origine des jeunes majeurs sans papiers scolarisés.

Collectif Orléans

La constitution déjà ancienne d'un réseau (CIO, établissements) permet la scolarisation de certains de ces jeunes, mais avec des moyens toujours insuffisants. Donc des jeunes qui attendent souvent longtemps avant d'avoir une place... Mais nous continuons à batailler aussi de ce côté. Nous aurons bientôt une réunion avec le conseil régional pour voir des perspectives d'ouverture d'autres places en dispositif d'accueil.

Emploi du temps d'un Mineur Isolé Etranger

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Français/Conjugaison : Être présumé mineur au conditionnel. Prof : Aide Social à l'Enfance	Sport/Course à pied : Être poursuivi et arrêté dans les rues de Paris. Prof : police nationale	Sciences physiques : Se soumettre à un test osseux pour prouver sa minorité. Prof : juge des enfants	Biologie/Anatomie : Panser son épaule déboîtée par un vigile du DEMIE. Prof : DEMIE	Français /Vocabulaire Définir OPP, CRA, ASE, CASENAV, CG, CESEDA, PAF, ... Prof : Administration française.
Pas de repas	Repas : distribution alimentaire de rue	Pas de repas	Pas de repas	Repas : distribution alimentaire de rue
Mathématiques/Algèbre : Compter les piqures de punaises de lit sur son bras après une nuit dans un hôtel attribué d'office. Prof : F.T.D. A	Arts plastiques : Confectionner une cabane en bâche sur un campement parisien. Prof : mairie de Paris	Langues /Version : S'entretenir avec un travailleur social en français sans l'assistance d'un interprète. Prof : DEMIE/ Croix-Rouge	Géographie : Etudier la fermeture des frontières européennes Prof : Frontex	Mathématiques/Equation : Résoudre le problème suivant : quand 300 enfants arrivent en France, combien disparaissent à Calais ? Prof : ministère de l'Intérieur

Nantes : Après plusieurs demandes de rendez-vous auprès du rectorat laissées sans réponse, le collectif de soutien aux mineurs isolés étrangers appelle à un rassemblement le lundi 29 août à 15h30 devant le rectorat au moment où les élu-e-s locaux et régionaux se réunissent pour préparer la rentrée scolaire. Pas question qu'ils laissent encore une fois la question des MIE de côté, venons nombreux devant le rectorat réclamer le droit à l'éducation pour TOUTES et TOUS.

DES BAGARRES A MENER, A GAGNER

MINEURS ISOLES DECLARES MAJEURS ET FINALEMENT RECONNUS MINEURS…

Souleymane avait été condamné à 3 mois de prison avec sursis et 2 ans d'Interdiction de Territoire Français (ITF) pour s'être soi-disant faussement déclaré mineur et avoir causé un préjudice de 4 999 € au CD du Rhône. Le 18 mai 2016, la Cour d'appel de Lyon a annulé ce jugement et reconnu le caractère de preuve incontestable du passeport guinéen, de la carte consulaire et de la carte d'électeur originaux produits par Souleymane. Les tests osseux avaient donné à Souleymane un âge compris entre 19 ans 7 mois et 26 ans et 2 mois.

Mohamed sorti de l'ASE en janvier 2016 sur décision du tribunal correctionnel contestant son acte de naissance, et le déclarant majeur, (des tests osseux lui ont donné autour de 22 ans). Condamné à 2 mois de prison avec sursis et 25 675 euros de remboursement, le Parquet ayant même réclamé une Interdiction de Territoire définitive… Le 21 juin, la Cour d'appel des mineurs de Lyon confirme sa minorité et reconnaît le caractère incontestable du passeport malien délivré à Mohamed par son Consulat à Paris.

LES BATAILLES QU'ON ENGAGE : LA RENTREE DES JIE PRIVES D'ECOLE

Paris Le 1er septembre, à Paris également, où la situation est catastrophique et sans précédent, un happening est organisé la veille de la rentrée pour demander la mise à l'abri et la scolarisation immédiate de tous les MIE.

Beauvais (60). Rassemblement le 7 septembre à l'appel du Collectif Solidarité Migrants devant le Conseil départemental de l'Oise Le CD 60 a rompu brutalement les contrats jeunes majeurs, se défaussant de ses engagements en annonçant, par voie de presse « que des familles ou d'autres structures vont prendre en charge les jeunes concernés, lesquels, s'il n'y a pas de solution, vont bénéficier d'une aide financière ». A ce jour, pour les jeunes concernés, ***RIEN.*** Tests osseux, mise à la rue, non-scolarisation se poursuivent.

ENSEMBLE ON PEUT IMPOSER UN CHANGEMENT DE POLITIQUE

Moselle 2 août 2016

Victoire pour les JIE en Moselle et le Collectif d'acteurs sociaux, (RESF, Syndicats, travailleurs sociaux...). Le Conseil départemental, après avoir décidé l'arrêt brutal de toute prise en charge cet été pour une soixantaine de jeunes en avait repris 34 pour une prise en charge minimum. Et les autres ? Un collectif de travailleurs sociaux et de militants a mis ces jeunes sous sa protection, organisant souscription et camping. Le Conseil Départemental a accepté de reprendre en charge partiellement ou complètement. Satisfaction donc à court terme… jusqu'à quand ?

Toulouse : septembre 2014. Les Travailleurs sociaux de Haute Garonne avaient fait grève et camping sauvage devant le Conseil Général et obtenu alors la prise en charge des jeunes isolés étrangers jusqu'à 21 ans. Ils ont repris la lutte en avril 2016 pour dénoncer la fin de la prise en charge hôtelière des Mineurs isolés.

L'ASE ne pariait pas sur eux !

LA RENTREE DE MADIGATA

Le 26 janvier 2016, Madigata, jeune majeur malien, a fait sa rentrée scolaire en EREA 9 mois après qu'il ait été mis à la rue par l'ASE 92 à 18 ans et 15 jours.
Arrivé en France fin janvier 2014, quelques mois plus tôt il avait quitté Mopti sa région natale. Pour étudier à Bamako. On l'envoie en France. Mauritanie, Espagne, bateau puis train, le passeur le lâche à la gare du Nord. Il aboutit à l'ASE d'Antony (92). Il parle soninké, un peu bambara, n'a jamais été à l'école. Il est mineur, l'ASE le met à l'abri dans une chambre d'hôtel et engage les démarches qui pourraient le déclarer majeur. Ses papiers sont authentiques, pas de contestation. Il subit pourtant des tests d'âge osseux (Mineur ? Majeur ? Le résultat des tests ne lui est pas communiqué. Pas d'interprète ce jour là, le juge des enfants, au bénéfice du doute, ordonne une prise en charge jusqu'à 18 ans. Ensuite ? Pas grand chose. Pas de test de niveau dans sa langue. Pas de scolarisation. 8 mois après son arrivée, il est enfin inscrit à un cours d'alphabétisation. 4 heures par semaine. Qu'il ne manquera presque jamais. Et obtient le Pass navigo qui lui permet de sortir de l'hôtel.
Il aura 18 ans le 16 avril. Sa prof d'alphabétisation apporte un gâteau pour son anniversaire et l'oriente vers l'ADJIE, l'ADJIE vers RESF 92. Faveur particulière de l'ASE, 15 jours de rab. Le 30 avril, c'est la rue, sans papiers, non francophone, sans école, sans un sou.
Mais pas sans soutiens. Il est accueilli par une de ces familles qui refusent l'idée qu'un jeune ne puisse pas avoir sa place et un avenir dans ce pays. Solidarité et bataille politique. Une tente est plantée devant l'ASE, un tract est distribué au personnel relayé par Le Parisien. Des élus se mobilisent, interpellent le Président du CG, Patrick Devedjian. Le 27 mai, à nouveau, tente et banderole, nouvelle mobilisation au CG. Madigata, et Moussa, 15 ans ½, pris en charge et toujours pas scolarisé, soutenus par l'ensemble des élus de gauche du département, distribuent un tract à l'entrée de la séance. Fin de non recevoir, mais les médias en parlent.
Les démarches que l'ASE aurait dû et pu faire pendant 14 mois sont entreprises et aboutissent. Alphabétisation intensive, 600 heures de français à la CIMADE de Massy. Très assidu. Chez ceux qui l'hébergent, il étudie, entretient le jardin, fait des travaux de peinture. Il faut avancer sur tous les fronts à la fois : déposer une demande de régularisation, avec quelques billes : une promesse d'embauche, une possible inscription scolaire. Jeune majeur, il est aidé par la Mission locale, un Club Relais. A la rentrée de septembre, Madigata part habiter dans un foyer malien, 3ème matelas dans la chambre d'un compatriote, en même temps qu'il obtient un stage à l'autre bout de la banlieue. Enfin socialisé ! Et continue à espérer une place en classe d'accueil pour jeune majeur. Il obtient des rendez vous de CIO, passe les tests du CASNAV, obtient une première inscription dans un EREA. Mais il est majeur et sans papiers. Le Rectorat de Paris bloque. On recommence. CIO, CASNAV. Il s'accroche, bosse ses tests de calcul, travaille les consignes. Nouvelle piste pour un autre EREA. Reste la question des papiers. Il obtient le soutien d'élus locaux. Et décroche une autorisation provisoire de séjour de 6 mois avec droit au travail. **Madigata est aujourd'hui interne en semaine à l'EREA, il prépare un CAP Productions agricoles. Il travaille les week-ends et pendant les vacances scolaires pour subvenir à ses autres besoins. En juin, il a obtenu un titre de séjour « étudiant », en juillet, une chambre dans une co-location. Et un emploi à venir dans les mois qui viennent.**

SAMBOU UN FUTUR MENUISIER ?

Malien, même parcours, même histoire avec l'ASE, mais Sambou a la chance d'être placé en famille d'accueil. Tous ceux qui le côtoient confirment : c'est un jeune qui en veut, qui veut et qui peut travailler. Orienté par sa famille d'accueil vers un EDI (Espace de Dynamiques d'insertion), il contacte un CFA, trouve lui aussi une promesse d'embauche. Refus de l'ASE. Le jour de ses 18 ans, DEHORS ! au grand dam de sa famille. Abri dans un foyer malien. Il persiste, finit par obtenir une inscription en dispositif FLE (Français langue étrangère) et ébénisterie, dans un Lycée Privé de grande banlieue. Trois heures de transport journalier. Obtient un titre étudiant en juillet, un boulot au mois d'aout. Et deux rejets consécutifs du Tribunal à ses recours contre l'ASE. Vient de faire sa rentrée en CAP.

EREA Etablissement régional d'Enseignement adapté
CASNAV Centre Académique pour la Scolarisation des enfants allophones Nouvellement Arrivés
APS autorisation provisoire de séjour
ADJIE Accompagnement et défense des jeunes isolés étrangers

Des mois d'efforts, les leurs évidemment, mais qui n'auraient pu aboutir sans l'engagement et les soutiens des professionnels, des structures, des élus et des militants qui considèrent que l'éducation est une priorité.
Madigata et Sambou ont eu cette chance, tout n'est pas réglé pour eux. D'autres jeunes majeurs isolés s'en sortent aussi, eux aussi grâce à une convergence de soutiens. La question qui est posée à travers ces situations est celle des politiques suivies en matière de protection de l'enfance et d'éducation.